



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DGAC

Défense de notre droit de grève : mobilisons-nous le 20 novembre !

Initiée par un passage au Sénat en juin, soutenue avec enthousiasme par le Ministre délégué aux transports, la proposition de loi visant l'ajout d'un dispositif de déclaration préalable en plus du service minimum qui s'applique déjà aux contrôleurs aériens, est désormais en passe d'être promulguée.

Cette proposition de loi a pour but de contraindre, encore plus qu'il ne l'est déjà, le droit de grève des contrôleurs aériens. Les objectifs des pouvoirs publics sont clairs :

- Ancrer dans la loi l'injustice créée par l'application concomitante et inédite de deux processus de limitation du droit de grève
- Affaiblir les contrôleurs dans toutes leurs négociations futures
- Ainsi faire rentrer dans le rang une profession dont les progrès sociaux agacent

Ayons le courage de nous opposer !

Ayons la lucidité de ne plus croire aux promesses du SNCTA qui garantissait qu'une modification du service minimum interviendrait - en amont - pour compenser, comme si cela était possible, cette contrainte supplémentaire.

Ayons la force de prouver que ce droit constitutionnel nous est cher !

Ayons l'assurance d'affirmer que toute discussion qui s'ouvrira sur la redéfinition du service minimum n'est qu'un dû au regard du dévoiement de ce mécanisme.

**Ensemble, ayons l'audace d'arrêter de tout accepter !
Exerçons notre droit de grève !**